

# Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 20 juin 2019

M. le Président, Gabriel Klein, prend la parole à 20h16 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les personnes présentes.

## 1. Appel

Conseillers présents : 27      Excusés : 16      Absents : 2      Total des Conseillers : 45

Total des Municipaux : 5

### Excusés

Barben Stephan  
Bezençon Marina  
Chappuis Corinne  
Cuttelod David  
Dewarrat Brigitte  
Dupuy Philippe  
Gachet Negro Carol  
Guex Françoise

Guex Philippe  
Guignard Schneider Martine  
Koller Cédric  
Kolly André  
Pichonnat Denis  
Saugy Véronique  
Spoerry Maria  
Weber Fabrice

### Non-excusés

Gabella Anne-Marie  
Villars François

Le Président mentionne que Mme Antoinette Prahin a démissionné du Conseil suite au décès de son époux.

Le quorum est atteint. Le Conseil peut délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

## 2. Ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée.

M. Camille Dewarrat lit le texte suivant :

« Monsieur le Président,

*Selon l'article 53 du règlement du Conseil général de la Commune de Montpreveyres, on peut lire que les objets prévus à l'ordre du jour et non liquidés sont reportés, dans le même ordre, en tête de l'ordre du jour de la séance suivante. J'imagine donc que le point N° 11 doit devenir, par conséquent, le point N° 7, ceci afin d'éviter un recours pour vice de forme.*

*De plus, selon l'article 88 du même règlement, le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, accompagnés, le cas échéant, du rapport et du rapport-attestation du réviseur, sont remis au Conseil au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen de la Commission de gestion ou à la Commission des finances, si le présent règlement confie cette compétence à cette dernière. Cette année, la date a passé au 15 juin 2019 ».*

Le Président demande si quelqu'un a d'autres modifications à apporter à l'ordre du jour.

Dès lors, les modifications suivantes sont apportées à la numération de l'ordre du jour :

- N° 11 devient le N° 7
- N° 7 devient le N° 8
- N° 8 devient le N° 9
- N° 9 devient le N° 10
- N° 10 devient le N° 11.

Le Président passe au vote à mains levées pour l'ordre du jour modifié par M. Camille Dewarrat.

Résultats :      Acceptés : 20 voix      Refusé : 1      Abstention : 5

Le Président ne vote pas.

### 3. Procès-verbal du 16 mai 2019

Le Président remercie M. Mathieu Villet pour le procès-verbal du 16 mai 2019 et Mme Jessica Melliorêt pour la relecture.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté avec les modifications suivantes :

#### Page 1 :

M. Camille Dewarrat mentionne ne pas avoir demandé à corriger son prénom mais a tout simplement indiqué que le titre de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 mai 2019, le mot extraordinaire s'écrit sans trait d'union.

M. Jean-Marc Ruiz demande ce que signifie Martine Borgeaud dit Avocat.

Mme Martine Borgeaud répond simplement que c'est son nom de famille.

#### Page 2 :

M. André Pauli demande de corriger : [...] il propose de **creuser 20cm** de plus en profondeur.

**SIEMV** : M André Pauli ... du Comité du SIEMV, **M. Frédéric Pirquan**.

### 4. Communications du Président et des commissions

Le Président mentionne que le délai entre la séance extraordinaire du 16 mai 2019 et la séance du jour était très court pour l'envoi des documents. La COFIN, la COGEST et les Commissions ad hoc ont beaucoup travaillé pour la préparation des rapports pour les différents préavis.

#### Bureau du Conseil général

Pas de communication.

#### Commission des finances

Pas de communication.

#### Commission de gestion

M. Alexandre Vaney indique que la COGEST a reçu le rapport de la fiduciaire le 28 mai dernier.

#### Sous-produits carnés

Pas de communication.

#### Service Intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV)

Pas de communication.

#### Association Intercommunale de l'établissement scolaire du Jorat (ASIJ)

Pas de communication.

#### Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales

Pas de communication.

#### Organisation Protection Civile du district de Lavaux-Oron (ORPC)

Pas de communication.

#### Association Intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)

Pas de communication.

### 5. Communications de la Municipalité

#### M. le Syndic Jacques Chappuis

M. Jacques Chappuis relève que la Municipalité n'a pas de communication à faire ce soir et remercie Mme Dominique Perroud, boursière ad intérim, pour sa présence et son aide précieuse pour le bouclage des comptes dans les délais.

### 6. Election - Réélections :

Le Président explique que l'élection se fera à bulletins secrets pour le/la Président/e et le/la Vice-Président/e en cas de candidatures multiples.

Le Président donne la parole au Vice-président, M. Mathieu Villet, en mentionnant que M. Gabriel Klein se représente au poste de Président.

M. Jean-François Martin propose Mme Martine Borgeaud comme candidate.

Mme Martine Borgeaud accepte et indique qu'elle peut à nouveau consacrer du temps pour le Conseil général.

Le Président lit le texte suivant :

*« Très chers membres du Conseil,*

*J'avais pris la relève de Martine il y a 3 ans. Je me suis retrouvé à diriger une séance du Conseil général sans trop comprendre ce qui m'arrivait et sans avoir eu l'occasion de me préparer avant ! J'avoue que j'étais très nerveux me demandant pourquoi j'avais accepté de reprendre ce rôle.*

*Je me suis ensuite retrouvé dans une position assez nouvelle pour moi, à parler devant une assemblée de 30 à 50 personnes, à devoir gérer des séances plutôt difficiles quand j'avais encore relativement peu d'expérience. C'est une opportunité pour moi que je n'ai pas l'occasion de développer dans d'autres environnements et je tiens à vous remercier quel que soit votre choix pour la suite. Lorsque je préside une séance, je me retrouve clairement hors de ma « zone de confort » mais c'est aussi un des défis que je tiens à relever.*

*Malgré cela, j'ai énormément de plaisir à diriger nos séances, à les préparer, à aller chercher les informations pour que le Conseil puisse prendre ses décisions en son âme et conscience. Mon but est de permettre un débat démocratique, un partage des informations afin que chacun puisse prendre la décision qui lui convient. De laisser également la possibilité à tout le monde de s'exprimer à ceux qui ont de l'aisance en public, mais aussi à ceux qui ne sont pas à l'aise à parler devant quelques dizaines de personnes.*

*J'apprécie également de participer aux votations avec le Bureau et la Secrétaire du conseil. On est une équipe rapide, efficace et en plus sympa !*

*C'est vrai que lorsque Martine m'a appelé avant-hier pour me dire qu'elle pensait reprendre la présidence si quelqu'un la proposait et au vu de la qualité de cette candidature, j'ai hésité à me représenter. Elle est très à l'aise dans la gestion des séances et arrive à les diriger de mains de maître ! Non seulement elle a une expérience de quasiment deux législatures de Présidence au conseil, mais en plus elle a un rôle similaire de manière professionnelle et elle est beaucoup plus à l'aise que moi devant vous. Pourquoi le Conseil se priverait de son expertise ?*

*En comparaison, j'ai encore beaucoup à apprendre au niveau de la modération, j'ai besoin d'avoir plus confiance en moi, particulièrement quand j'ai préparé une séance et que j'arrive encore à me remettre en question durant son déroulement. Mais c'est aussi pour cette raison que je désire encore continuer dans ce rôle, je progresse, je fais toujours quelques faux pas, je n'ai pas toujours conscience de la portée de mes mots, mais les discussions se font, les décisions se prennent et on a un Conseil qui peut aller de l'avant sans gros problèmes de fonctionnements. J'aime aussi notre Conseil car c'est un Conseil général, il n'y a pas de partis mais des citoyens, des individus. On a encore une forme de démocratie « citoyenne » et non des professionnels de la politique. Tout n'est pas forcément parfait, mais c'est une des richesses de notre système de milice. On laisse la possibilité à chaque membre de prendre des rôles qui sont hors de leur zone d'expertise que ce soit la Commission des finances, de gestion, les délégués aux différentes associations ou dans le rôle de Président.*

*Quand j'ai repris le rôle de Martine, c'était dans l'idée de faire une législature complète jusqu'en 2021 et non d'être son remplaçant pendant 3 ans. Je n'ai pas pour ambition de rester plus longtemps qu'une législature car je pense que c'est important dans un système démocratique que d'autres personnes n'ayant jamais pris ce rôle puissent en profiter et pourquoi pas un des jeunes membres de notre Conseil ! Mais je ne voulais pas non plus faire moins, car c'est maintenant que je commence à prendre de l'assurance et que je peux apporter vraiment une plus-value au conseil et aux habitants du village.*

*Quel que soit votre décision, je vous remercie encore de votre support et de votre écoute ».*

Le Vice-président remercie le Président pour son travail cette année car il en a eu beaucoup et demande qu'il soit applaudi.

Le Vice-président passe au vote à bulletins secrets.

Résultats :            *Mme Martine Borgeaud : 20 voix*                      *M. Gabriel Klein : 7 voix*

Le Vice-président mentionne que Mme Martine Borgeaud est élue avec 20 voix contre 7 voix pour M. Gabriel Klein.

Mme Martine Borgeaud remercie le Conseil général pour son élection et tout particulièrement M. Gabriel Klein pour son discours. Elle ajoute qu'avant la séance du jour, elle a discuté avec le Président pour l'informer qu'elle se présenterait ce soir. De plus, elle relève que l'ancien Président désirait terminer la séance du jour.

M. Jacques Chappuis tient également à remercier M. Gabriel Klein pour les trois années qu'il a passé comme Président et demande qu'il soit applaudi. Il souhaite la bienvenue à Mme Martine Borgeaud.

Le Vice-président repasse la parole au Président.

Le Président passe au vote pour le rôle de Vice-président.

M. Mathieu Villet se représente et est élu tacitement.

Le Président félicite M. Mathieu Villet pour sa réélection et remercie les deux scrutateurs pour le travail effectué durant les votations. Il ajoute que Mme Alexandra Zimmermann, Mme Corinne Chappuis, M. Michel Jaquier et M. Jean-Marc Ruiz, suppléant, se représentent. Ils sont élus tacitement.

Le Président continue avec les membres de la COFIN qui se représentent et sont applaudis. Il ajoute que Mme Carol Gachet Negro se retire de la COGEST et qu'il n'y a pas de suppléant dans cette Commission. Il mentionne que personne ne s'est présenté malgré sa demande.

#### **7. Préavis municipal N° 9/2019 : Retrait de la Commune de Montpreveyres de l'Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » au 31 décembre 2019**

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

M. Mauro Re lit le rapport de la Commission ad hoc du 20 juin 2019.

Le Président ouvre la discussion.

M. Mathieu Villet mentionne que M. Camille Dewarrat avait déposé une motion et non un postulat. Ce qui n'est pas grave en soit.

M. Philippe Thévoz répond négativement et indique que c'est une motion transformée en postulat.

M. Nicolas Saugy mentionne que le parc périurbain se fera certainement sur la Commune de Lausanne et en quittant l'Association, nous ne serons plus informés de ce qui se fera dans les Communes voisines. Et aux vues des risques financiers présentés par la Commission ad hoc, c'est une très bonne chose de se retirer de l'Association.

M. Jacques Chappuis ajoute que la Municipalité aura un « œil » sur ce qu'il va se passer et le parc sera mis au concours donc nous pourrions faire opposition.

Le Président passe au vote à mains levées pour le préavis.

Résultats :            *Acceptés : 25 voix*                      *Refusé : 0*                                      *Abstention : 1*

*Le Président ne vote pas.*

*La Municipalité a un délai au 30 juin 2019 pour annoncer son retrait de l'Association au 31 décembre 2019.*

*Le préavis N° 9/2019 est donc accepté.*

#### **8. Préavis municipal N° 5/2019 : Rapport de gestion 2018**

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

M. Alexandre Vaney lit le rapport de la COGEST du 17 juin 2019.

Le Président ouvre la discussion.

M. Camille Dewarrat lit le texte suivant :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

*Dans l'impressionnant rapport de gestion 2018, je trouve la Municipalité particulièrement « pingre » sur le sujet de la Boursière. Une seule ligne à la page 6, dans le chapitre 11 « Administration - Personnel communal » : Mme Chantal Dewarrat, Boursière, occupant un taux d'activité à 50%.*

*Afin de nous remettre dans l'ambiance de ce moment, je vous rappelle la « fumeuse » explication donnée par le Municipal, M. Frédéric Berner, pour justifier l'augmentation du taux d'activité de 30 à 50% : Au début de son activité, elle avait une surcharge de travail importante qui l'a amenée à faire beaucoup d'heures supplémentaires dues, d'une part, pour sa formation (tâches spécifiques liées à son poste). Pour la Municipalité, il était important de mieux répartir les tâches dévolues à la Boursière et au Municipal.*

*Et pour faire bonne mesure, la communication du Syndic, M. Jacques Chappuis, sur le manque de compétences ainsi que le constat des erreurs d'imputation d'écritures en 2018, j'imagine que préciser que Mme Chantal Dewarrat est en congé maladie depuis le 21 novembre 2018, n'est pas une mauvaise chose afin de se faire une opinion sur la gestion 2018 dans l'Administration entre le personnel communal et la Municipalité.*

*Vous avez également constaté, comme moi, la lamentable présentation du budget 2019 en fin d'année 2018. Avec, cerise sur le gâteau, une augmentation de la boursière de 5% demandée par la Municipalité.*

*Je note également que Mme Chantal Dewarrat a contacté le Boursier de Vulliens, M. Roger Stettler, pour une aide qu'elle n'avait pas trouvée en 2018 à Montpreveyres.*

*En conclusion, je suggère que pour la mise en place du nouveau collaborateur de la Commune, l'on tienne compte que, à Montpreveyres actuellement, il faut quelqu'un ayant une pratique de Boursier communal.*

*Ce qui avait précédemment donné un résultat positif avec Mme Anne-Marie Matthey.*

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, merci de votre attention ».*

Le Président passe au vote à mains levées pour le préavis.

Résultats :            Acceptés : 22 voix            Refusé : 0            Abstention : 4

Le Président ne vote pas.

Le préavis N° 5/2019 est donc accepté.

## **9. Préavis N° 6/2019 : Comptes 2018**

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

M. Alexandre Vaney lit le rapport de la COGEST du 17 juin 2019.

Le Président ouvre la discussion.

M. Camille Dewarrat lit le texte suivant :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,*

*Après un examen et une lecture de tous les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018, dans un temps très court, compte tenu d'une réception des documents, quelques jours avant la séance, mon intuition, en particulier à la lecture des renseignements complémentaires, tels que : montants oubliés au budget, quelques erreurs de ventilation, écritures de corrections, factures reportées sur 2019, dépassement de budget, taxes de raccordement 2017 erronées ainsi que le sentiment de profond malaise et d'inachevé lors de la lecture de tous les comptes.*

*De plus, il s'agit du 2<sup>ème</sup> événement financier, sur lequel la Municipalité a, une nouvelle fois, été catastrophique, le 1<sup>er</sup> étant le budget 2019. Pour mémoire, je rappelle que la Municipalité n'a pas été en mesure de sortir un document avec une présentation conforme.*

*Selon le rapport de la fiduciaire Fidinter, cette dernière est responsable d'émettre un rapport d'examen succinct qui comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune, c'est à dire avec quelqu'un qui manque de compétence (selon la citation du Syndic) et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit (alors que la Municipalité présente des comptes avec des écritures comptables irrégulières).*

*Toujours selon la fiduciaire Fidinter, ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité.*

*Ceci n'est pas suffisant compte tenu des éléments ci-dessus et j'imagine que seule une opinion d'audit de la fiduciaire permettrait de me rassurer.*

*En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, je vous demande de refuser les comptes communaux de l'exercice 2018 tels que présentés ».*

M. Frédéric Berner mentionne qu'il n'y a pas directement de question et, de ce fait, il a de la peine à répondre. Il ajoute qu'il y a eu un problème suite au licenciement de Mme Chantal Dewarrat. Elle a commis beaucoup d'erreurs et il y a eu un important travail pour y remédier. La comptabilité a été corrigée et il n'y a aucune incidence sur les comptes. De plus, il rappelle que le budget est une projection. L'année 2018 a été bonne et la Commune a une bonne situation financière.

M. Jean-François Martin demande quel est le bénéfice brut.

M. Frédéric Berner demande les informations à Mme Dominique Perroud, Boursière ad intérim.

M. Alexandre Vaney relève qu'aucun détournement d'argent n'a été constaté et il n'y a aucune inquiétude à avoir. Il ajoute que Mme Dominique Perroud a eu un travail important pour trouver les erreurs commises par Mme Chantal Dewarrat.

M. Frédéric Berner répond à la question de M. Jean-François Martin indiquant que les amortissements obligatoires sont de CHF 87'748.- et on arrive à un résultat de CHF 220'873.- pour le bénéfice brut.

M. Cédric Besson mentionne qu'il a eu beaucoup de plaisir en parcourant les documents et demande comment cela se fait que nous avons d'aussi bons résultats. Les résultats seront toujours aussi bons dans le futur ? Qu'est-ce qui justifie ces résultats ?

M. Frédéric Berner mentionne que la péréquation est bonne et que nous avons de l'argent en retour. Il ajoute qu'on ne peut pas savoir à l'avance car nous ne connaissons pas les avoirs futurs. En 2018, il y a eu peu d'investissement mais que dans le futur, il y aura beaucoup d'argent à investir dans différents travaux.

M. André Pauli souligne qu'il n'y aura pas beaucoup de taxes liées au raccordement dans le futur car il n'y aura pas de nouvelles constructions dans les prochaines années.

M. Mathieu Villet rappelle que la RIE 3 entrera prochainement en vigueur et cela risque de faire « mal ».

Le Président passe au vote à mains levées pour le préavis.

Résultats :            Acceptés : 19 voix            Refusé : 1            Abstention : 6

*Le Président ne vote pas.*

*Le préavis N° 6/2019 est donc accepté.*

#### **10. Préavis N° 7/2019 : Demande de crédit de CHF 62'000.- pour l'étude des mesures de protection contre les dangers d'inondation liés aux cours d'eau qui traversent le village**

M. Camille Dewarrat demande la lecture du préavis.

M. Philippe Thévoz lit le préavis N° 7/2019 du 13 mai 2019.

Le Président remercie M. Philippe Thévoz pour cette lecture. La Municipalité n'a pas de complément.

M. Gilles Cloux souhaite ajouter quelque chose au niveau des imprévus en indiquant que six arbres de 50m sont tombés à l'entrée de l'ancienne décharge et qu'il devient urgent de les enlever.

M. Mauro Re lit le rapport de la Commission ad hoc du 20 juin 2019.

M. Jean-Marc Ruiz fait lecture du rapport de la COFIN du 30 mai 2019.

Le Président ouvre la discussion.

M. Camille Dewarrat mentionne que le samedi 15 juin 2019, il y a eu un gros orage et demande s'il y a eu des dégâts (terre, sable, etc.).

M. Philippe Thévoz répond que le Chemin de la Chérard n'a pas pu être utilisé pour remonter les caisses à savon et des nettoyages ont été effectués au centre du village avant la course.

M. Michel Jaquier relève que sur le préavis, il est mentionné les problèmes au centre du village mais quand est-il des autres cours d'eau autour du village. Ont-ils été pris en compte ?

M. Philippe Thévoz mentionne qu'ils n'ont pas été pris en compte sur la cartographie des dangers du Canton de Vaud.

M. Michel Jaquier souhaite savoir ce qu'il en est avec les dangers de la Bressonne.

M. Philippe Thévoz indique que la Bressonne n'est pas cartographiée par le géologue cantonal.

M. Gilles Cloux souligne que le tuyau sous l'ancienne décharge est trop petit et demande si un passage à un diamètre plus grand est envisagé.

M. Philippe Thévoz répond par la négative.

M. Nicolas Saugy relève qu'à la lecture du préavis, à la page 12, il est mentionné que des conventions ont été signées entre les propriétaires fonciers concernés, le Canton et la Commune pour des indemnités et demande la confirmation que les propriétaires privés ne sont pas concernés.

M. Philippe Thévoz mentionne que la phase concernant les propriétaires privés est en cours.

M. Nicolas Saugy a constaté qu'au Chemin du Rogin, lors de fortes pluies, l'eau passe par-dessus la route et qu'il n'y a pas de danger énorme pour les habitations. Pour ce qui est de la correction en-dessous de l'ancienne décharge, sachant que c'est quelque chose de dangereux, il ne faut pas faire un service minimum à cet endroit et contrôler les tuyaux.

Mme Brigitte Gremillet souhaite savoir si la partie qui descend vers l'ancienne ferme de la famille Gabella est un marécage ou un ruisseau ? Est-ce qu'un aménagement avec des pierres est prévu ou un élargissement ?

M. Philippe Thévoz répond positivement. Un aménagement sera fait sur la route, en contrebas, pour n'avoir aucun souci en cas de grande quantité d'eau.

Mme Christina Zimmermann demande si en cas d'acceptation du préavis, il faudra revoter plus tard pour le montant de CHF 250'000.-.

M. Philippe Thévoz répond positivement.

M. Jean-Marc Ruiz ajoute que lors des intempéries du 15 juin 2019, l'eau s'écoulait sans problème au Chemin de l'Eglise.

M. Thierry Ruch rappelle qu'il y a déjà eu des inondations en-dessous du Collège, à la place de jeux et chez M. Claude Kung. De ce fait, l'ECA risque de ne plus payer d'indemnité car la Commune est au courant du problème mais ne fait rien pour y remédier.

M. Gilles Cloux souligne que l'ancienne décharge n'est pas étanche.

M. André Pauli demande si une correction est prévue sur le tuyau situé au Chemin de la Chérard.

M. Philippe Thévoz mentionne que ce chemin sera entièrement refait en priorité.

Mme Brigitte Gremillet souhaite savoir si parmi le comptage de toute cette eau, il n'y a pas de nouvelles sources (eau consommable).

M. Philippe Thévoz répond négativement.

Le Président passe au vote à mains levées pour le préavis.

Résultats :            Acceptés : 26 voix            Refusé : 0            Abstention : 0

*Le Président ne vote pas.*

*Le préavis N° 7/2019 est donc accepté.*

**11. Préavis N° 8/2019 : Demande de crédit de CHF 35'000.- pour l'étude des travaux liés :**

- **A l'installation de l'éclairage public de la Route du Riau et aux arrêts de bus « Riau-Graubon » et « Balances »**
- **A l'élargissement de la Route du Riau avec création d'un trottoir franchissable**
- **A la réfection de l'îlot de l'arrêt de bus « Balances » (direction Moudon)**

M. Camille Dewarrat demande la lecture du préavis.

M. Philippe Thévoz lit le préavis N° 8/2019 du 20 mai 2019.

Le Président remercie M. Philippe Thévoz pour cette lecture. La Municipalité n'a pas de complément.

M. Mauro Re lit le rapport de la Commission ad hoc du 20 juin 2019.

M. Jean-Marc Ruiz procède à la lecture du rapport de la COFIN du 30 mai 2019.

Le Président souligne avoir pris note de l'amendement de la COFIN et reprendra ce point plus tard. Il ouvre la discussion.

M. André Pauli mentionne que dans le préavis il est noté « similaires » et demande si c'est la même largeur que celle de la Croix-Neuve qui est un peu plus étroite.

M. Philippe Thévoz répond que ce sera un peu plus large.

Mme Elisabeth Mordasini constate que sur la Route du Riau, en direction de la cabane en bois, le trottoir a été supprimé. Lorsque des piétons marchent sur cette route et des véhicules arrivent, ils doivent « sauter » dans l'herbe pour être en sécurité. Elle trouve bizarre que le trottoir ait été arrêté à la hauteur de la ferme de la famille Zwahlen et demande pourquoi ne pas l'avoir continué jusqu'à la cabane en bois.

M. Philippe Thévoz ajoute que des travaux se feront certainement ultérieurement.

Mme Elisabeth Mordasini ajoute qu'à La Mellette les lampadaires sont encore allumés jusqu'à 9h.

M. Philippe Thévoz répond que ces endroits sont éclairés car ils sont sombres.

Mme Christina Zimmermann souhaite savoir quand est-ce que ces travaux seront réalisés.

M. Philippe Thévoz mentionne, qu'à ce stade, il y a un préavis pour l'étude puis il y a aura un nouveau préavis pour la réalisation.

Mme Christine Zimmermann demande quand est-ce que l'étude sera terminée.

M. Philippe Thévoz relève que le projet passera dans les différents services du Canton de Vaud d'ici fin 2019 et que les travaux démarreront au printemps 2020.

M. Mathieu Villet rebondit sur ce que Mme Elisabeth Mordasini a dit, entre autres par rapport à la pollution lumineuse et en gaspillage d'énergie potentielle, l'idée du solaire lui plaisait bien, c'est une énergie renouvelable et va aussi dans le sens de la durabilité. Quand on lit le préavis, il est noté que la solution solaire aurait été intéressante sur la Route du Riau et que sur la route cantonale il faut beaucoup de lumière. Par contre, la Route du Riau n'a pas besoin d'être éclairée comme à « Hollywood » et il faut juste un peu de lumière pour que l'on puisse voir quelque chose et que les automobilistes voient les piétons. Il se disait que cela pouvait être une bonne alternative d'installer du solaire sur la Route du Riau et cela nécessiterait de faire une fouille avec la pose de tubes avec élargissement de la route. Mais le système traditionnel nécessite aussi ces travaux et c'est cela qu'il ne comprend pas.

M. Philippe Thévoz explique qu'une fouille pour l'eau est prévue mais pas pour le solaire. Pour le solaire, un bloc est posé et sans aucune creuse. Toutefois, il y pense pour d'autres endroits du village.

M. Mathieu Villet demande si l'éclairage solaire pour le village et normal pour la Route de Berne a été envisagé.

M. Philippe Thévoz mentionne que du LED sera installé car cela représente un faible coût.

M. André Pauli ajoute que pour alimenter la Route du Riau, il faut passer par les mâts donc il faudra refaire une 2<sup>ème</sup> creuse.

M. Jean-Marc Ruiz souhaite savoir si l'éclairage solaire doit être alimenté un minimum si, par exemple, il n'y a pas de soleil pendant 10 jours.

M. Philippe Thévoz indique que cela fonctionne bien mais que l'intensité lumineuse passe par le candélabre et il faudrait en ajouter plus pour avoir la même intensité.

M. Claude Kung ajoute que pour installer de l'éclairage solaire sur la Route de Berne et la Route du Riau, il faudrait installer dix-sept nouveaux luminaires.

M. Geoffroy Pautz demande si les éclairages vont être haut ou bas pour éclairer et sécuriser le trottoir.

M. Claude Kung mentionne qu'ils seront à 8m.

M. Cédric Besson relève que la tendance actuelle est à l'écologie et demande pourquoi ne pas acheter de l'éclairage électrique même s'il est plus cher afin d'avoir quelque chose de renouvelable.

M. Mathieu Villet souligne que le projet de sécurisation de la Route de Berne est top. Toutefois, le chemin est restreint pour les piétons venant de Lausanne et souhaite savoir si une étude avec d'autres moyens de sécurisation (panneaux lumineux) est envisagé.

M. Philippe Thévoz va intégrer cette problématique dans le préavis qui sera soumis au Conseil général en décembre 2019.

M. Cédric Besson mentionne que le même système (attention piétons) est installé au Chalet-à-Gobet où se situe le radar.

La Municipalité n'a pas de complément.

Le Président passe au vote à mains levées pour l'amendement de la COFIN pour l'amortissement sur 5 ans au lieu de 10 ans.

Résultats :            Acceptés : 26 voix            Refusé : 0                            Abstention : 0

*Le Président ne vote pas.*

*L'amendement de la COFIN est donc accepté.*

Le Président passe au vote à mains levées pour le préavis avec l'amendement.

Résultats :            Acceptés : 26 voix            Refusé : 0                            Abstention : 0

*Le Président ne vote pas.*

*Le préavis N° 8/2019 est donc accepté.*

## **12. Divers et propositions individuelles**

Le Président précise que la transmission de la Présidence se fera le 1<sup>er</sup> juillet 2019 selon l'article 6 du règlement du Conseil général du 13 avril 2015.

M. Thierry Ruch indique qu'en haut de la Route A l'Allamand, en venant de Lausanne, il n'y a aucun moyen de se relancer sur la Route de Berne car cela est très dangereux.

M. Philippe Thévoz rappelle que cet aménagement est délicat et c'est une demande des agriculteurs qui ne pouvaient pas tourner avec les gros véhicules en haut de la Route A l'Allamand. Il ajoute que la Municipalité a consulté le Canton de Vaud qui a mentionné avoir transmis le dossier à un bureau technique pour l'étude étant donné la difficulté de sortir depuis le Chemin des Bossons.

M. Thierry Ruch ajoute que sur 20m, une croisée aurait pu rester et qu'il faut voir avec le Canton de Vaud pour trouver une solution qui ne soit pas dangereuse.

M. Philippe Thévoz trouve que la visibilité est bonne mais va quand même consulter le Canton de Vaud pour discuter de cette problématique.

Mme Christina Zimmermann rend attentif les personnes qui ont reçu la facture de Kupfer pour le déneigement car il y a une erreur. Le passage est à CHF 30.- alors qu'il doit être facturé à CHF 25.-.

Mme Brigitte Gremillet relève qu'il est difficile de circuler au milieu du village, à la hauteur de l'épicerie, avec les véhicules parkés le long de la route et les voitures qui coupent le virage pour descendre vers la place de jeux.

M. Mathieu Villet souhaite savoir si des subventions sont accordées lors d'achat d'un vélo électrique.

La Municipalité répond négativement.

M. Michel Jaquier demande si des bornes pour les véhicules électriques seront installées dans le village.

M. Philippe Thévoz mentionne que cela n'est pas prévu pour le moment.

Mme Brigitte Gremillet relève que la course de caisses à savon était très bien et l'animation au top et trouve dommage qu'il n'y ait pas plus de manifestations dans le village. Elle demande s'il est possible de faire dans le village des animations avec des ventes plusieurs fois par année.

La Municipalité est ouverte à toutes propositions.

Mme Elisabeth Mordasini tient à remercier les organisateurs de la course de caisses à savon pour la rapidité des nettoyages effectués une fois la manifestation terminée.

M. Thierry Ruch la remercie et transmettra le message aux bénévoles.

Mme Cristine Pasche ajoute que la mise à l'enquête a démarré pour le nouveau collège de Carrouge.

M. Jacques Chappuis remercie les membres du Conseil général d'avoir accepté tous les préavis.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 10 octobre 2019.

La séance se termine à 23h.



Gabriel Klein  
Président



Jessica Mellioret  
Secrétaire

Visa le 8.10.2019

